

Aux membres du Gouvernement
Aux membres de la Chambre des Députés
Aux député(e)s lux. au Parlement européen
Aux Bourgmestres

Luxembourg, le 16 décembre 2021

Objet : L'OAI salue les conclusions du Conseil sur « La culture, l'architecture de qualité et l'environnement bâti comme éléments clés du Nouveau Bauhaus Européen »

« ...1. L'architecture et l'environnement bâti sont l'expression de la culture, des modes de vie et des valeurs du passé et du présent. Ils constituent le socle de notre patrimoine culturel de demain et contribuent à façonner nos sociétés et nos identités... »

Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Vice-Premier Ministre,
Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,
Madame la Députée, Monsieur le Député,
Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Le 30 novembre 2021, les ministres de l'UE chargés de la culture ont adopté des **conclusions sur la culture, l'architecture de qualité et l'environnement bâti en tant qu'éléments clés du Nouveau Bauhaus Européen**⁽¹⁾. L'OAI accueille très favorablement ces conclusions et félicite la présidence slovène du Conseil pour son excellent travail.

Ces conclusions s'appuient sur le Plan de Travail du Conseil 2019-2022 pour la Culture, et en particulier sur le travail accompli par le groupe d'experts des États membres sur l'« Architecture et l'environnement bâti de qualité pour tous », qui a récemment publié son rapport final intitulé **Vers une culture commune de l'architecture**.

L'OAI se félicite de l'appel lancé par le Conseil aux Etats membres de l'UE et à la Commission pour qu'ils « travaillent à une vision holistique, inclusive, transdisciplinaire, de haute qualité et à long terme de l'architecture et de l'environnement bâti » et pour qu'ils « intègrent une **approche holistique basée sur la qualité dans toutes les politiques** et activités qui ont un impact sur l'environnement bâti et le cadre de vie ».

L'OAI soutient cette approche holistique basée sur la qualité, car elle peut changer la donne dans la transition vers un environnement bâti plus durable, inclusif, résilient et beau.

Le Conseil identifie à juste titre les **marchés publics** comme un levier d'action important, appelant à « des règles de marchés publics, une simplification réglementaire et des procédures innovantes qui favorisent une approche basée sur la qualité plutôt qu'une approche uniquement basée sur les coûts ».

Le Président du Conseil des Architectes d'Europe, notre association européenne, a déclaré : « Ces conclusions du Conseil constituent un grand pas en avant pour la réalisation d'une architecture de haute qualité, car elles placent l'architecture au cœur de l'intérêt public et l'envisagent comme un besoin fondamental dans la vie de chacun. Je voudrais ajouter, au sujet des marchés publics, la nécessité d'intégrer dans la Directive européenne un chapitre dédié aux prestations intellectuelles, afin de rendre possible la prévalence des procédures de sélection basées sur la qualité - seule méthode à même de garantir des réalisations de qualité ».

L'OAI promouvra les conclusions du Conseil au sein de son réseau et continuera à collaborer étroitement avec toutes les institutions européennes et nationales pour créer un cadre réglementaire favorable à une architecture, une ingénierie et un urbanisme de qualité.

⁽¹⁾ <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14534-2021-INIT/fr/pdf>

Nous avons identifié les principales démarches suivantes, qu'il nous semble essentiel d'engager dans les meilleurs délais :

- **Ministère de la Culture** : La mise à jour, voire la renaissance, du **programme de politique architecturale** adopté par le gouvernement luxembourgeois le 11 juin 2004, pourra largement s'inspirer de ces conclusions.
Il sera intéressant d'en faire un véritable **code de la qualité architecturale** en symbiose avec l'établissement d'un **code de la construction**.
- **Ministère des Classes moyennes** : dans le cadre de la réforme de la loi régissant l'OAI, dont la procédure législative vient d'être lancée, il importe de mettre particulièrement l'accent sur le **caractère d'intérêt public de toutes les professions regroupées au sein de l'OAI** pour rendre notre cadre de vie plus durable et résilient, aux termes du leitmotiv sous 1
- **Ministère de la Mobilité et des Travaux publics** : dans les **procédures d'attribution des missions aux membres OAI**, il faut tenir encore plus compte d'une **approche axée sur la qualité** qui intègre les 8 principes définis dans le système Davos de qualité pour la culture du bâti⁽²⁾ (gouvernance, fonctionnalité, environnement, économie, diversité, contexte, esprit du lieu et beauté).
- **Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du Territoire, Ministère de l'Environnement et Ministère de l'Economie** : les principes du Nouveau Bauhaus Européen sont utiles pour la mise en place de la **stratégie du Gouvernement en matière d'économie circulaire**.
- **Ministère du Logement** : les solutions à développer pour répondre à la problématique du **logement abordable de qualité** pourront se nourrir des conclusions du Conseil.
- **Ministère de l'Intérieur** : il importe de sensibiliser et assister les communes dans la mise en place, avec l'aide de femmes et d'hommes de l'art indépendants, de procédures adéquates avec l'objectif d'obtenir des **résultats de qualité**.

A l'annexe n°1, vous trouverez nos pistes de réflexion en la matière.

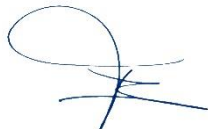
L'annexe n°2 regroupe une sélection d'extraits des conclusions du Conseil.

Les membres OAI et l'Ordre offrent leur aide dans toutes ces thématiques cruciales.

L'OAI est disponible pour contribuer aux travaux du point de contact du Luxembourg pour l'initiative du Nouveau Bauhaus Européen.

Bonne découverte de la présente, avec notre parfaite considération.

Michelle FRIEDERICI
Présidente



Marc FEIDER
Vice-Président



Pierre HURT
Directeur



⁽²⁾ <https://davosdeclaration2018.ch/fr/quality-system/>

Annexe n°1 : Pistes de réflexion OAI Luxembourg vers un cadre de vie durable et résilient...

Contexte :

... Etude 3^{ème} révolution industrielle
=> Luxembourg in Transition (LIT)
=> Grande Région in Transition (GRIT⁽³⁾) ...

Vers un ancrage efficient sur le terrain :

- Tous les décideurs des secteurs public et privé
- Citoyens / prosumers
- Recherche / innovation / industrie, artisanat...
- Concepteurs – MOAI.Lu : médiateurs...

Pour fortifier la position du Luxembourg vers un cadre de vie durable et résilient, mettons en place une **stratégie holistique** pour **dynamiser le secteur de la construction vers la circularité** avec plusieurs outils :

- Construction durable ⇔ conception collaborative MOAI ⇔ digitalisation ⇔ BIM et Open Data
- Design first, build smart, package intégral de services indépendants : finances, juridiques, conception...
- Guide-urbanisme.lu
- Loi Omnibus « Construction durable / Economie circulaire » pour lever les obstacles...
- Open data public fiable
- Code de la construction
- Etude sur allocation des ressources, aspect financier pour préparer la construction durable / Economie circulaire
- Outil interactif pour la gestion de la formation continue dans la construction durable et des retours d'expérience
- Programmation orientée par les besoins réels de bien-être des utilisateurs et non par les seules lois de marchés...

5 points essentiels pour l'OAI :

1. **Framing, récit positif** : cadre de vie / vivre ensemble vers le mieux
=> **large adhésion citoyenne**
2. **Design first, build smart, sustainable, inclusive, beautiful** : conception indépendante et libre de tous conflits d'intérêts: Maîtrise d'œuvre OAI - **MOAI.LU**...
=> Garantir la mise en œuvre de nos valeurs communes sur le terrain
3. **Code de la construction** : hiérarchie de textes cohérents / **Code de la qualité architecturale** / **Programme de politique architecturale**
=> objectifs prioritaires clairs : qualité de notre cadre de vie
=> sécurité juridique et de planification => mise en œuvre rapide
4. **Open data** => données aux mains du secteur public
5. **Pistes de modèles industriels, artisanaux...** afin de coller à la réalité sur le terrain

⁽³⁾ Grit was defined as "perseverance and passion for long-term goals" by psychologist Angela Duckworth

Annexe n°2 : Extraits des conclusions sur la culture, l'architecture de qualité et l'environnement bâti en tant qu'éléments clés du Nouveau Bauhaus Européen

Une proposition de sélection non exhaustive et non exclusive par ministère...

« 1. L'architecture et l'environnement bâti sont l'expression de la culture, des modes de vie et des valeurs du passé et du présent. Ils constituent le socle de notre patrimoine culturel de demain et contribuent à façonner nos sociétés et nos identités. »

« 5. La culture, ainsi qu'une architecture (définie par les 8 critères du système Davos de qualité pour la culture du bâti⁽⁴⁾) et un environnement bâti de qualité contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies à bien des égards. (...) »

Ministère des Classes moyennes

« 8. Le nouveau Bauhaus européen, tout en respectant la diversité du patrimoine culturel européen, vise à mettre en place des conditions propices à la transformation du cadre de vie et susceptibles de rendre notre mode de vie plus esthétique, plus durable et plus inclusif, notamment grâce à l'innovation, à une architecture, un design et un urbanisme de qualité (Y compris l'architecture d'intérieur et paysagère ainsi que l'aménagement du territoire) ainsi qu'à de nombreux autres volets artistiques et créatifs. »

« 36. à promouvoir les synergies entre l'art, l'architecture paysagère et l'architecture d'intérieur, l'aménagement de l'espace, la conception et l'artisanat, ainsi que des modèles de formation innovants pour les architectes et autres professionnels concernés, y compris la formation aux technologies numériques de pointe; »

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

« 16. à tenir compte d'une approche axée sur la qualité qui intègre les principes définis dans le système Davos de qualité pour la culture du bâti (Gouvernance, fonctionnalité, environnement, économie, diversité, contexte, esprit du lieu et beauté), permettant de faire des choix et de prendre des décisions en connaissance de cause tout au long des cycles de vie des structures bâties et du processus d'aménagement et de gestion du territoire (conception, plans d'investissement, mécanismes de financement, mesures de soutien, planification, entretien, rénovation, conservation, réaffectation, démolition et recyclage); »

« 22. à créer des cadres favorables à une architecture de haute qualité afin de sous-tendre les règles en matière de marchés publics, la simplification réglementaire et des procédures innovantes qui privilégient une approche fondée sur la qualité plutôt qu'une approche fondée uniquement sur les coûts, conformément aux meilleures pratiques en matière d'architecture publique, d'architecture paysagère et de concours dans le domaine de l'aménagement du territoire; »

« 28. à mettre en place et à soutenir, aux niveaux de gouvernance appropriés, des groupes consultatifs d'experts composés d'architectes et d'autres professionnels concernés, tels que les équipes d'architectes nationaux et municipaux, ainsi que des procédures axées sur la qualité pour garantir ou renforcer l'inclusion des compétences et aptitudes professionnelles requises dans les processus décisionnels, afin d'obtenir des résultats de qualité; »

⁽⁴⁾ <https://davosdeclaration2018.ch/fr/quality-system/>

Ministère du Logement

« 19. à étudier des solutions permettant l'accès à un logement décent et abordable, en particulier pour les jeunes qui entrent sur le marché du travail, ainsi que pour d'autres groupes sociaux vulnérables; »

Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du Territoire

« 27. à promouvoir l'intégration du nouveau Bauhaus européen et des principes et approches de l'économie circulaire dans les stratégies nationales de développement socioéconomique et territorial, y compris la conception et l'architecture durables; »

Ministère de l'Intérieur

« 20. à intégrer les principes de la cocréation participative en associant toutes les parties prenantes à des processus tels que la prise de décision, la planification, la conception et la construction, en ce qui concerne l'environnement bâti, le cadre de vie et l'aménagement du territoire, à tous les niveaux de gouvernance pertinents; »

« 21. à promouvoir une approche respectueuse du dialogue entre le patrimoine culturel existant, le cadre paysager et la création contemporaine, y compris par la réaffectation, le cas échéant; »

« 23. à continuer de promouvoir et de renforcer la sensibilisation, les connaissances et les compétences des décideurs et des équipes spécialisées à tous les niveaux de gouvernance concernés, y compris les experts techniques et les contractants, afin de leur permettre d'appliquer des critères et des normes de haute qualité dans leurs décisions relatives à l'architecture et à l'environnement bâti pour tous; »

« 28. à mettre en place et à soutenir, aux niveaux de gouvernance appropriés, des groupes consultatifs d'experts composés d'architectes et d'autres professionnels concernés, tels que les équipes d'architectes nationaux et municipaux, ainsi que des procédures axées sur la qualité pour garantir ou renforcer l'inclusion des compétences et aptitudes professionnelles requises dans les processus décisionnels, afin d'obtenir des résultats de qualité; »

Ministère de l'Economie

« 27. à promouvoir l'intégration du nouveau Bauhaus européen et des principes et approches de l'économie circulaire dans les stratégies nationales de développement socioéconomique et territorial, y compris la conception et l'architecture durables; »

Ministère de la Culture

« 39. à faire régulièrement rapport au Conseil et/ou à ses instances préparatoires, ainsi qu'aux entités désignées comme points de contact pour l'initiative du nouveau Bauhaus européen, sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de cette initiative, et à faciliter l'échange de bonnes pratiques entre les États membres sur son suivi au niveau national. »
